



FFESSM - Provence Alpes

Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous Marins

Siège social : 46, boulevard Fenouil - 13016 MARSEILLE

Correspondance : FFESSM - Provence Alpes - BP 28 - 13467 MARSEILLE Cedex 16

Tél. : 04.91.09.36.31 – Fax : 04.91.46.24.42

Email: comite@ffessm-provence.net – Web: www.ffessm-provence.net

Le 6 Mai 2004

Recommandations du Collège des Instructeurs de Provence pour l'organisation des Examens Niveau IV

Il est conseillé d'effectuer les épreuves du niveau IV sur deux jours et demi hors théorie. Nous rappelons que la remontée PA éventuelle de l'épreuve à 40 mètres et l'épreuve de PA 30 mètres doivent absolument être dissociées. Elles ne remplissent pas les mêmes objectifs

Descente dans le bleu

La descente doit être verticale, tête vers le bas et effectuer à vitesse constante 3 vrilles maximum. Au-delà discussion du jury pour attribuer une note éliminatoire éventuelle

Code à 40 mètres

Le retournement doit être effectué entre 38 et 40 mètres

La profondeur max de stabilisation est de 40 mètres sur un fond maxi de 45 mètres

Lors de l'assistance ventilatoire, le candidat a le choix entre donner son détendeur de secours (Normalité) et son détendeur principal.

Si il choisit la deuxième solution, le candidat doit mettre en place le second détendeur

Il est conseillé de rompre le binôme de la remontée vers les 20 mètres de façon à laisser le candidat finir sa remontée en individuel et d'évaluer cette fin de remontée (sauf cas exceptionnel)

(Conventions entre instructeurs : Une variation de la profondeur de 2 mètres est tolérée mais aura une incidence sur la note)



FFESSM - Provence Alpes

Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous Marins

Siège social : 46, boulevard Fenouil - 13016 MARSEILLE

Correspondance : FFESSM - Provence Alpes - BP 28 - 13467 MARSEILLE Cedex 16

Tél. : 04.91.09.36.31 – Fax : 04.91.46.24.42

Email: comite@ffessm-provence.net – Web: www.ffessm-provence.net

Remontée sans embout (RSE) de 20 mètres

Le départ de la RSE doit être fait de préférence sur expiration

Pour être considérée acceptable, l'épreuve doit être faite en un minimum de 45 secondes

Si à 10 mètres, la vitesse de remontée est supérieure à la vitesse de décompression l'épreuve doit être arrêtée

L'épreuve est terminée à 3 mètres après le tour d'horizon et après la remise en bouche du détendeur

Si le candidat reprend l'embout en cours de remontée, celui-ci doit être arrêté

Remontée palmes avec handicap (Ex sauvetage palmes)

C'est une épreuve de démonstration technique

Le jury doit être hypotonique

Le candidat doit gérer une charge (centre de poussée)

En surface gestion de la tête et de la charge

Le candidat n'a pas à gérer le monomètre et la ceinture de lest du syncopé

Le non maintien de l'embout est éliminatoire

Une vitesse rapide de remontée est éliminatoire

La remontée doit être effectuée en un minimum de 1 minute

Gilet ou PA de 30 mètres

L'épreuve est effectuée en pleine eau sur un fond maxi de 35 mètres

L'épreuve est définie par le jury sur le site (assistance ou sauvetage) mais ne sera pas évolutive

La vitesse de remontée rapide ou la redescente est éliminatoire

Un arrêt au cours de la remontée est pénalisant

500 mètres capelé

Il est rappelé que cette épreuve est une épreuve individuelle chronométrée

Le collège régional des Instructeurs de Provence Alpes.